Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat

Ségolène Royal

Paris, le 03 mai 2017

Objet : Orientations pour le lancement d'un appel d'offres visant à développer des capacités d'effacement

Monsieur le Président,

La France a fait du développement des effacements de consommation d'électricité l'une des priorités de sa politique énergétique, au service de la transition énergétique.

L'article L. 271-4 du code de l'énergie, introduit par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que le Gouvernement peut organiser des appels d'offre visant à développer des capacités d'effacement en vue d'atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Au regard de la capacité actuelle d'effacement des consommateurs français, il apparaît que l'objectif de la programmation pluriannuelle de l'énergie ne pourra être atteint sans la mobilisation de capacités d'effacement supplémentaires.

Il est donc important d'être en situation de lancer un appel d'offres visant à renforcer les capacités d'effacement pour l'année 2018.

Conformément aux dispositions de la loi, je souhaite vous faire part des orientations nécessaires à l'organisation d'un tel appel d'offres. Naturellement, dans la mesure où ce dispositif fait l'objet de discussions avec la Commission européenne, ces orientations pourront être précisées pour tenir compte de ces échanges. En premier lieu, il est nécessaire de mobiliser davantage le potentiel d'effacement des consommateurs français. Pour atteindre cet objectif, les modalités des appels d'offres précédents doivent évoluer afin que les consommateurs français soient davantage incités à valoriser leurs effacements pour répondre à l'ensemble des besoins du système électrique, tant les besoins de gestion du système en temps réel (mécanisme d'ajustement) qu'en période de tension sur les marchés de l'énergie.

Monsieur François BROTTES
Président du Directoire
Réseau de Transport d'Electricité
Tour Initiale 1, terrasse Bellini
TSA 41000
92919 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

Les modalités de participation pourraient être assouplies afin de permettre aux consommateurs de déterminer plus aisément les moments et la durée de valorisation de leurs effacements. Vous veillerez à établir un juste système de contrôle, afin de s'assurer de l'effectivité du service rendu, et d'éviter tout abus.

Comme les années précédentes, il semble important de distinguer spécifiquement au sein de l'appel d'offres les effacements réalisés sur les sites de petite ou moyenne taille (résidentiels, tertiaires, petites et moyennes entreprises), afin d'accompagner le développement de technologies d'effacement adaptées à ces consommateurs. Le plafond, jusqu'à présent fixé à une puissance de 36kVA, pourra toutefois être revu.

Enfin, l'articulation de ce mécanisme de soutien avec les mécanismes de marché existants devra faire l'objet d'un travail attentif. L'appel d'offres doit permettre d'apporter une aide supplémentaire à une filière en émergence, mais ne doit pas conduire à une double rémunération, ni à détourner des réserves les capacités d'effacement qui peuvent y participer. Compte tenu des délais inhérents à la remise des offres, vous voudrez bien proposer un cahier des charges au début du mois de juin.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Ségolène Royal

Ségolène ROYAL